

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 18h00, le **CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ALBAN-LES-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni salle des réunions, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation 21/05/ 2024

Présents : BILLAUD Bernadette - BRUN Jean-Jacques - CASTIER Géraldine - COMBE Marcel - CONVERT Georges - DEPAUX-BRON Marie-Thérèse- DEVAUX Françoise - DEVEDEUX Pierre DURANTET Nadine - MONCORGER Didier - PELISSON Gérard - PIQUET David

Absent excusé : ARBONA JOY Loïc

Secrétaire de séance : CONVERT Georges

Approbation du compte rendu du 12/04/2024.

M. le maire indique au conseil municipal que deux points supplémentaires seront traités à la fin de l'ordre du jour.

L'école demande une subvention exceptionnelle pour un déplacement à PORQUEROLLES dans le cadre du Porquerolles Film Festival.

La commune va solliciter Roannais Agglomération pour l'attribution d'un fonds de concours.

Le conseil municipal valide ces deux points supplémentaires et seront donc traités.

1) **Décision de M. le Maire dans le cadre de sa délégation : travaux logement ex-bibliothèque :**

Dans le cadre de sa délégation M. le maire indique au conseil qu'il a signé un contrat de travaux avec Global Projet Architectes représenté par M. Clément LE PAGE.

L'architecte a interrogé plusieurs entreprises pour réaliser ces travaux.

Les entreprises retenues sont :

- Gros œuvre, Démolition : SARL MATTANA
- Menuiseries intérieures : CREA BOIS
- Plâtrerie, peinture : SARL ACHROMA
- Carrelage : Entreprise PEREZ
- Electricité, VMC, Climatisation : SARL GRANGE Thierry
- Chauffage, plomberie, sanitaire : PCR PLOMBERIE

Le montant total des travaux, maîtrise d'œuvre compris, s'élève à 70 000 € HT soit 84 000 € TTC.

Les travaux devraient débuter fin juin et se terminer début octobre.

La superficie du logement sera d'environ 50m².

2) **Travaux SIEL : délibération autorisant M. le maire à signer les travaux pour l'éclairage de la Petite Rue des Ecoliers :**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement

attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	%PU	Participation
Extension - Eclairage Petite Rue des Ecoliers - 5 Pl	21 116 €	60.0 %	12 669 €
TOTAL	21 116 €		12 669 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension - Eclairage Public " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 années (*de 1 à 15 années*)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3) Election européenne du 09 juin 2024 : organisation du bureau de vote :

Les élections européennes se dérouleront dimanche 9 juin de 8h à 18H.

Le tableau des permanences a été fait en fonction de la disponibilité des élus.

Voir tableau ci-après.

M. MONCORGER arrive à 18H27.

4) Subvention au Tennis Club de Saint-Alban-les-Eaux.

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la part de l'association pour l'achat de petits matériels. Le montant de ces achats s'élève à **339€**.

Il s'agit de petit équipement pour l'entretien des cours de tennis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le maire à verser une subvention exceptionnelle de **339 €** à l'association « Tennis Club de St Alban ».

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme Devaux Françoise)

5) **Délibération autorisant M. BRUN J-Jacques (1^{er} adjoint) à siéger au conseil communautaire de Roannais Agglomération en cas d'empêchement de M. le Maire**

M. le Maire indique au conseil municipal que pour donner suite à la démission de Mme DEVAUX Françoise qui était 1^{ère} adjointe, et après l'élection de M. BRUN Jean-Jacques en tant que 1^{er} adjoint, il convient de nommer M. Jean-Jacques BRUN délégué communautaire suppléant pour assister au conseil communautaire en cas d'empêchement de M. le maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Jean-Jacques BRUN pour siéger au conseil communautaire en cas d'empêchement de M. le Maire.

M. Jean-Jacques BRUN ne prends pas part au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6) **Demande de fonds de concours à Roannais Agglomération :**

M. le maire indique au conseil municipal que pour donner suite à la délibération du conseil communautaire en date du 30/05/2024 relative à la mise en place d'un dispositif de soutien aux communes rurales pour l'installation de leur premier commerce ou le maintien de leur dernier commerce, la commune peut solliciter un fonds ce concours pour les travaux réalisés au multi-services.

M. le maire propose au conseil municipal de solliciter Roannais Agglomération à hauteur de 10 000 € pour un montant de travaux de 57 935.54 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Travaux de rénovation	57 935,54 €	Fonds de concours RA	10 000,00 €
		Subventions	5 162,00 €
		Reste à charge de la commune	42 773.54€
Total	57 935,54 €		57 935.54 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le maire à solliciter un fonds de concours de 10 000€ à Roannais Agglomération, valide le plan de financement tel qu'il est proposé.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7) **Voyage à PORQUEROLLES :**

Mme BUISSON, institutrice des CM, a participé au Prix Ecotubeurs 2024 en réalisant un court métrage sur le réchauffement climatique dans le cadre du Porquerolles Film Festival.

La classe est invitée à la cérémonie de remise des prix à Porquerolles le vendredi 14 juin 2024.

Les frais de transport et d'hébergement sont à la charge de l'école.

Mm BUISSON sollicite la commune et l'APE pour financer ce projet.

Elle prévoit un budget d'environ 3 000 €.

M. PIQUET précise que suite à la réunion de l'association des parents d'élèves, le bureau a décidé d'allouer une somme de 2 335€ à l'école.

M. PIQUET précise qu'une participation de 35€ est demandé aux familles.

Ils sont 19 élèves à partir et 3 accompagnateurs.

Mme DEVAUX Françoise indique qu'il aurait été bien que Mme BUISSON prévienne des projets de l'année scolaire afin qu'on ne soit pas mis devant le fait accompli.

Toutefois, elle précise que c'est une belle expérience pour les élèves.

Le film, qui dure environ 5mn a été vu par les élus. Ils trouvent que s'est un beau projet.

Les élus ont décidé de financer le transport qui sera payé en direct par la commune et le reste du voyage sera pris en charge par la commune par le bief d'une subvention versée à l'APE.

Le point financier sera fait lors du prochain conseil (le 12 juillet).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Le Maire
Pierre DEVEDEUX

Le secrétaire de séance
CONVERT Georges